

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Midinette Inc	Numéro de permis 2015015	Date d'inspection Le 11 juillet 2023	
Nom de l'établissement Halte de l'Étincelle		Numéro de téléphone (506) 344-3022	
Adresse 70 rue De L'Église Sainte-Marie-Saint-Raphaël NB E8T 1N8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

<p>Commentaires généraux</p> <p>Ratio respecté lors de mon inspection annuelle</p> <p>Discussions avec l'administratrice concernant les rapports d'incident, formulaire de maladie possible, l'affichage des rapports et des allergies au babillard soient plus visible, planification des activités quotidienne documenter dans un document.</p> <p>Observation: lors mon arrivé les enfants sortent dehors jouer, entre par la suite font le lavage des mains et prennent la collation. Des jeux libres on lieux à l'intérieur avant de repartir à l'extérieur jouer.</p> <p>La halte est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.</p>
--

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 31 mai 2023

Date

original signé par
Katie-Alice Basque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 31 mai 2023

Date